

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Soupçonné de viol sur une enfant

G.R.M  
Libreville/Gabon

**E**.J.E., alias Gomez, 19 ans, élève en classe de troisième dans un collège de la place, se serait rendu coupable de crime de viol par sodomie sur une fillette de 7 ans, au quartier Avea, dans le 2e arrondissement de Libreville. Il aurait commis cet acte

le 23 février dernier. Ce jour-là, Gomez aurait entraîné, dans sa chambre pour l'agresser sexuellement, sa victime qui revenait de chez sa tante.

C'est du moins ce qu'il aurait confié au service des mœurs et de protection des mineurs de la Direction des affaires criminelles (DAC). Les images à la disposition de la DAC présentent la partie anale de l'enfant pleine de sang. La forfaiture aurait été découverte par la mère de la victime, au moment de lui faire sa toilette. Elle aurait d'abord porté l'affaire au niveau de la Direction générale des recherches (DGR) où elle n'aurait pas reçu de suite favorable. Nullement découragée, la maman de la victime saisit la DAC qui commandera une expertise médicale. Celle-ci confirmera le viol par sodomie. Interpellé, E.J.E. passe aux aveux. Le présumé violeur sera bientôt présenté devant le parquet de Libreville.

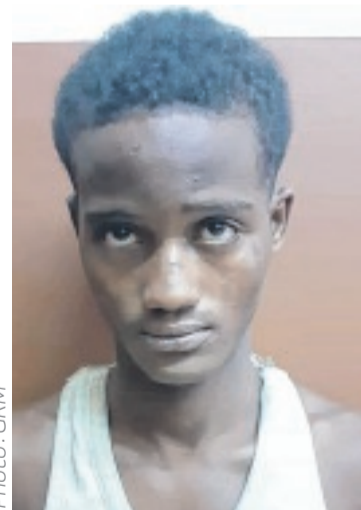


Le mis en cause.

## Le retour de "Moustik" à Gros-Bouquet

G.R.M  
Libreville/Gabon

**T**ROIS mois à peine sorti de prison, Junior Bouanga Bekale alias "Moustik", y est retourné hier. Un retour consécutif à plusieurs vols commis en bande organisée à Plaine-Niger un quartier du 4e arrondissement de la capitale. Le 2 mars dernier, plusieurs habitants dudit quartier excédés par les multiples vols dont ils sont victimes portent collectivement plainte au service des affaires criminelles (SAC). Convaincus de ce que le jeune homme et sa bande en seraient les véritables auteurs, ils citent nommément le chef de la bande dans leur plainte. Une piste qu'empruntent les agents et qui porte ses fruits. Une équipe de la Brigade de recherches et d'intervention le traque et l'interpelle. Mis à la disposition du SAC,



Bouanga Bekale, au cours de son interrogatoire ne nie pas les faits qui lui sont reprochés, notamment d'avoir usé de violence pour dépouiller ses victimes. Téléphones et ordinateurs portables, argent et bijoux sont, entre autres, les objets préférés de ce délinquant. Il a été présenté hier devant le parquet de la République, qui, au terme de son audition, l'a placé en détention à "Sans-Famille".

## La Dunhill contrefaite et du cannabis incinérés à Port-Gentil

Jean Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

**Q**UATRE cartons de Dunhill contrefaite et 25 kilogrammes de cannabis, saisis par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) et mis sous scellés au parquet de Port-Gentil, viennent d'être incinérés. L'opération s'est déroulée en présence du procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, Jean Pierre Boungoulou, et du chef d'antenne de l'Oclad de l'Ogooué-Maritime. "Les cigarettes de la marque Dunhill, et le chanvre indien sont sous scellés depuis l'époque de mon prédécesseur, et se faisaient même déjà consommer par des rats. Il fallait donc libérer la chambre des scellés. D'où cette incinération", a expliqué le chef du ministère



Les produits incinérés étaient sous scellés depuis un moment.

public, après avoir apprécié le bon travail réalisé par l'Office central de lutte antidrogue pour endiguer la contrefaçon et le trafic des stupéfiants dans la province. Cette opération d'incinération

de la Dunhill contrefaite et du cannabis vient mettre fin aux nombreuses spéculations faisant état de ce que les produits saisis par les autorités compétentes seraient consommés par les autorités elles-mêmes.